



**CSDÉM**

CHAMBRE SYNDICALE DE L'ÉDITION MUSICALE

**DOSSIER D'ADHÉSION  
2021-2022**

Dossier à compléter et à retourner  
à [csdem@csdem.org](mailto:csdem@csdem.org) avec les justificatifs demandés

Renseignements : 01.45.35.56.45 – [csdem@csdem.org](mailto:csdem@csdem.org)

# BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) (NOM et Prénom) \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de \_\_\_\_\_

De la société (raison sociale) \_\_\_\_\_

Éditeur cessionnaire d'œuvres musicales, déclare par la présente que cette société remplit bien les conditions exigées par l'article 5 des statuts de la Chambre Syndicale De l'Édition Musicale\*, dont j'ai pris connaissance, et n'appartient pas déjà à un syndicat professionnel ayant le même objet que la CSDEM.

\*extraits de l'article 5 des [statuts consultables sur www.csdem.org](http://www.csdem.org):

## Article 5- conditions générales d'admission

Pour devenir et rester membre de la Chambre Syndicale, la personne physique ou morale doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- 1) exercer professionnellement en France métropolitaine, dans les DROM, POM, COM et TOM depuis un minimum de 1 (une) année et être inscrit au registre du commerce et des sociétés, sauf dérogation dont le Conseil d'Administration est juge ;
- 2) acquitter régulièrement les impôts afférents à son activité professionnelle, les diverses taxes, cotisations sociales etc... ;
- 3) respecter la législation du travail et toute convention collective applicable aux entreprises d'édition musicale ;
- 4) respecter les lois concernant la propriété littéraire et artistique ;
- 5) se soumettre aux statuts de la Chambre Syndicale ;
- 6) respecter la politique générale de la Chambre Syndicale dans le cadre de l'objet de cette dernière, telle que définie en Assemblée Générale et mise en œuvre par le Conseil d'Administration ;
- 7) respecter les dispositions du Code des Usages et des Bonnes Pratiques de l'édition des Œuvres Musicales (CDUBP) ;
- 8) répondre aux questionnaires statistiques de la Chambre Syndicale ;
- 9) acquitter annuellement ses cotisations syndicales aux échéances requises et fournir, sur simple demande de la Chambre Syndicale, tout justificatif relatif au chiffre d'affaires annuel servant d'assiette de calcul desdites cotisations.

Je demande l'admission de la société \_\_\_\_\_

S'il y a lieu, autre(s) société(s) incluse(s) dans la déclaration ci-dessus :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# BULLETIN D'ADHÉSION

En qualité de membre de la Chambre Syndicale De l'Édition Musicale, la société s'engageant à :

respecter [les statuts](#),

se conformer aux décisions du [Conseil d'administration](#),

répondre aux questionnaires statistiques, notamment l'enquête qui permet de réaliser le [Baromètre](#),

prendre connaissance du [Code des Usages et des Bonnes Pratiques de l'Édition des oeuvres Musicales](#) et à en respecter les principes,

soutenir [BOEM](#) (base de données de paroles de chansons communes à tous les membres de la CSDEM),

informer la CSDEM en cas de changement d'adresse ou d'état et à payer les cotisations.

**CACHET DE LA SOCIÉTÉ**

**FAIT À** \_\_\_\_\_

**LE** \_\_\_\_\_

**(SIGNATURE)**

# DOCUMENTS À FOURNIR

## EN CAS DE RÉADHÉSION

Unique document à nous renvoyer : Le formulaire de cotisation annuelle accompagné de votre règlement.  
Merci de ne faire figurer que les informations ayant changé depuis l'année passée.

## EN CAS D'ADHÉSION SEULEMENT :

Le Kbis de votre société

Le CV du responsable de la société ainsi que la présentation de l'activité de la société

La liste des auteurs/compositeurs édités

La confirmation d'admission SACEM si vous l'avez ; un envoi ultérieur à l'adhésion est admis

Le formulaire de cotisation annuelle accompagné de votre règlement

# RENSEIGNEMENTS INDISPENSABLES

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL \* \_\_\_\_\_

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (SI DIFFÉRENTE) \* \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \* \_\_\_\_\_

EMAIL DU RESPONSABLE \_\_\_\_\_

EMAIL DES COLLABORATEURS POUR LA LISTE DE DIFFUSION \_\_\_\_\_

N° SIREN \_\_\_\_\_

DATE DE CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ \_\_\_\_\_

*MA SOCIÉTÉ A NEUF ANS OU MOINS, JE POURRAI POSTULER AU DISPOSITIF FRENCH VIP À PARTIR DE LA DEUXIÈME ANNÉE D'ADHÉSION À LA CSDEM.*

ADRESSE SITE WEB \* \_\_\_\_\_

PAGE FACEBOOK/ TWITTER \_\_\_\_\_

\* ces informations seront publiées sur [www.csdem.org](http://www.csdem.org), rubrique "[Les Adhérents](#)", sauf mention contraire et numéro de portable.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans le fichier des membres de la Chambre Syndicale de l'Édition Musicale (CSDEM) aux seules fins de la gestion de votre adhésion par la CSDEM : convocation aux assemblées, appel à cotisation, envoi d'informations sur les activités de la CSDEM, les services proposés et rendus à ses membres, publication sur son site Web de la liste de ses membres. Ces données sont conservées pendant toute la durée de votre adhésion à la CSDEM.

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel, vous bénéficiez – ainsi que vos futurs ayants droit - d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement que vous pouvez exercer en vous adressant à : CSDEM – 59 rue du Faubourg Saint- Antoine – 75011 PARIS ou [csdem@csdem.org](mailto:csdem@csdem.org)

# COTISATION ANNUELLE EXERCICE 2021-2022

DU 1ER AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur que le chiffre d'affaires annuel\* de la société (dernier exercice social) s'inscrit dans la fourchette cochée ci-dessous.

TRANCHES (en K €)	COTISATIONS **	CASE À COCHER
0 à 50	350 €	
50 à 150	700 €	
150 à 380	1 400 €	
380 à 760	1 800 €	
760 à 1150	2 200 €	
1 150 à 1 500	2 900 €	
1 500 à 2 250	4 000 €	
2 250 à 3 000	5 000 €	
3 000 à 4 600	6 000 €	
4 600 à 6 100	7 100 €	
6 100 à 7 600	7 800 €	
7 600 à 10 600	10 500 €	
10 600 à 13 600	13 200 €	
13 600 à 18 250	16 000 €	
18 250 à 22 500	21 500 €	
+ de 22 500	0,095 %	

Je soussigné(e) (NOM et Prénom) \_\_\_\_\_

Agissant en qualité de \_\_\_\_\_

De la société (raison sociale) \_\_\_\_\_

S'il y a lieu, autre(s) société(s) incluse(s) dans la déclaration ci-dessus :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Certifie sur l'honneur l'exactitude de la présente déclaration.

**CACHET DE LA SOCIÉTÉ**

**FAIT À** \_\_\_\_\_

**LE** \_\_\_\_\_

**(SIGNATURE)**

\* le chiffre d'affaire annuel s'entend : total brut H.T des feuillets SACEM / SDRM n°1 / 2 / 3, y inclus ceux des sociétés dont le déclarant possède, directement ou indirectement, au moins 50% des parts sociales

\*\* les sociétés de moins de 5 ans d'existence ayant un chiffre d'affaire annuel inférieur à 50K€ et dont c'est la première adhésion bénéficieront d'un rabais de 50% sur la deuxième année d'adhésion si elles adhèrent directement deux ans d'affilée, soit une cotisation de 525 € pour deux ans (350+175€).



## L'ÉDITION MUSICALE EST UN MÉTIER EXIGEANT

LA MUSIQUE EST CONFRONTÉE SANS CESSER  
À DE NOUVEAUX DÉFIS.  
C'EST POURQUOI LA CHAMBRE SYNDICALE  
DE L'ÉDITION MUSICALE RASSEMBLE ET AGIT  
POUR TOUTE LA PROFESSION.

RETROUVEZ-NOUS SUR



[WWW.CSDEM.ORG](http://WWW.CSDEM.ORG)

### POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS

59 RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE – 75011 PARIS  
01 45 35 56 45  
[CSDEM@CSDEM.ORG](mailto:CSDEM@CSDEM.ORG)

## LA CHAMBRE SYNDICALE DE L'ÉDITION MUSICALE

La **Chambre Syndicale De l'Édition Musicale (CSDEM)** est une organisation professionnelle au service des éditeurs de variété. **Représentative auprès du Ministère du Travail**, c'est à ce titre qu'elle a participé aux négociations menant en octobre 2017 à la **signature du Code des Usages et des Bonnes Pratiques de l'Édition des Œuvres Musicales**.

Structurée en commissions (administrative, affaires sociales, formation, juridique, études, graphique, communication, PCM), elle offre à ses membres des outils et des conseils pratiques tels **BOEM**, base de données de paroles ou **French VIP**, dispositif de soutien destiné aux jeunes éditeurs. Elle organise des **formations couvrant l'ensemble de la filière musicale**, fournit des **fiches pratiques** et des modèles de **contrats** réactualisés en permanence. Elle publie le « **Baromètre de l'édition musicale** », indicateur économique sans précédent sur l'activité en France. Enfin, elle organise chaque année les **Prix de la Création Musicale** pour mettre en avant le travail des éditeurs et des créateurs qu'ils accompagnent.

## **BOEM: BASE D'OEUVRES DE L'ÉDITION MUSICALE**

BOEM est la base de données de paroles de chansons commune à tous les membres de la CSDEM.

Par l'intermédiaire de la SEAM qui en commercialise des licences auprès de tiers tels que Paroles.net ou LyricFind, BOEM assure une importante offre légale de mise à disposition des paroles de chansons.

## **BAROMÈTRE DE L'ÉDITION MUSICALE**

Publié depuis 2007 à l'initiative des deux syndicats professionnels de l'édition musicale, la CEMF et la CSDEM, ce Baromètre permet de mieux connaître les conditions d'exercice du métier d'éditeur de musique et de comprendre son rôle dans le développement des carrières d'artistes, auteurs ou compositeurs.

## **FRENCH VIP**

French VIP est une opération initiée par la SACEM en janvier 2011 avec le MIDEM, le Bureau Export, la CSDEM, le FCM et Yacast. Chaque année, le travail de trois jeunes éditeurs désignés parmi les membres est accompagné et valorisé lors de grands rendez-vous musicaux (salons, festivals).

## **FORUMS ET PETITS-DÉJEUNERS ÉDITEURS**

Tout au long de l'année, la CSDEM organise des événements autour de thématiques chères aux éditeurs qui sont parfois ouverts aux non membres.

## **UN SIÈCLE DE CHANSONS FRANÇAISES**

La CSDEM, en collaboration avec les éditeurs de musique, propose une collection en neuf volumes de 301 chansons chacun. Les 2709 oeuvres qu'elle rassemble présentent un florilège des meilleures chansons du siècle dernier, de 1879 à 1999.

## **PERMANENCE FISCALITÉ ET PROTECTION SOCIALE**

Maître Stéphanie Maury assure une fois par mois une permanence sur la thématique de la fiscalité et de la protection sociale (Agressa, etc...) au sein des locaux de la CSDEM. Elle reçoit les membres et leurs auteurs, et répond aux questions qu'ils souhaitent aborder.

## **PRIX DE LA CRÉATION MUSICALE**

La CSDEM agit depuis toujours pour le rayonnement du métier d'éditeur, la protection et la promotion des oeuvres et de leurs auteurs. Depuis 2011, ces actions sont renforcées avec l'organisation des Prix de la Création Musicale, vitrine des différentes facettes du métier d'éditeur de musique.

## **REPRÉSENTATION DE LA PROFESSION**

La CSDEM participe aux différents travaux et réflexions conduits dans le domaine musical comme ce fut le cas pour le Code des Usages signé en Octobre 2017. Elle siège en outre dans des associations et organismes qui défendent les intérêts des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique exerçant leur activité en France (Victoires de la Musique, TPLM, le FCM, Le Bureau Export, la SEAM, l'AFDAS, l'AGESSA etc...).

## **FORMATIONS**

La CSDEM, par l'intermédiaire de son partenariat avec l'ACDMF, développe depuis 2013 son programme de formations et de conférences.

## **CONTRATS**

La CSDEM met à disposition de ses membres les modèles de contrats indispensables à la pratique du métier. Ceux-ci sont régulièrement mis à jour et traduits. Les membres ont également accès à des notes et des fiches pratiques sur des sujets spécifiques.